

**2A AGENCY**  
**Société par actions simplifiée**  
**au capital de 1 000 euros**  
**Siège social : Rue Martoire**  
**71240 ST LOUP DE VARENNES**  
**985 116 763 RCS CHALON SUR SAONE**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE**  
**DU 3 DECEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre,  
Le trois décembre,  
A dix-neuf heures,

La Société 2A Group, Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 1 000 euros, ayant son siège social Rue Martoire, 71240 ST LOUP DE VARENNES, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de CHALON SUR SAONE sous le numéro 985 000 082, représentée par son gérant Monsieur Jean-Aleksander ANCIAUX,

Associée Unique de la société 2A AGENCY,

A pris les décisions suivantes relatives :

- au transfert du siège social et à la modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

**PREMIERE DÉCISION**

L'Associée Unique décide de transférer le siège social du Rue Martoire, 71240 ST LOUP DE VARENNES au 13 Allée Robert Baudoin 71380 CHATENOUY EN BRESSE à compter de ce jour et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

**ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL**

« Le siège social est fixé : **13 Allée Robert Baudoin 71380 CHATENOUY EN BRESSE.** »

Le reste de l'article demeure inchangé.

**DEUXIEME DÉCISION**

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

**Jean-Aleksander ANCIAUX**  
*Es-qualités*

signature